



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 mars 2017

N°2017/029 : ADHESION A L'ASSOCIATION VILLES INTERNET

L'an deux mille dix-sept le jeudi 30 mars à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 mars 2017

Etaient présents : 21

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Camille FASSI, Joaquim DA CRUZ, Isabelle YEROMONAHOS, Françoise VASSELON, Denise GONON, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Roselyne WALGER, Ange AMBROSIO, Emmanuel FONKING, Azdine RAMDAN, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI,

Pouvoirs : 5

Mr Stide MARQUEZ à Mme Denise GONON, Mme Fathia BEN MABROUK à Mr Azdine RAMDAN, Mr Patrick AUGÉY à Mr Eric KRAEMER, Mme Isabelle GUILA-CORNIL à Mme Geneviève CAIN, Mme Clémence LAUMONIER à Mr Serge MAGLIOZZI

Absents excusés : 1

Mme Elise BEAUFORT LAMBERT

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU l'avis de la commission Administration Générale/Finances du 20 mars 2017,

CONSIDERANT la nécessité d'agir en faveur du développement des usages citoyens des technologies de l'information et de la communication et des actions engagées par la commune ;

CONSIDERANT les services proposés par l'association et l'intérêt qu'ils représentent pour la collectivité ;

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20170331-2017-029DEL-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture : 31/03/2017

CONSIDERANT qu'une cotisation annuelle de 0,05€ par habitant est demandée au titre de l'adhésion ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE d'adhérer à l'association « Villes Internet »

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

